

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 25
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
En ad. 30 fr.
Trois mois 16
Poste :
En ad. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Août 1882.

Chronique générale.

Ils sont partis nos sénateurs et nos députés, après sept mois de session passés à ne rien faire. Rentrés dans leurs circonscriptions respectives, que vont-ils dire à leurs électeurs ? Candidats, ils avaient prodigué les belles promesses, ils devaient nous ramener l'âge d'or, l'ère de prospérité annoncée par M. Dufaure allait luire enfin sur notre malheureux pays de France. Hélas ! la session a pris fin ; elle laisse la patrie dans le désordre de l'anarchie, en butte aux rivalités des factions révolutionnaires, écrasée sous le poids des impôts, menacée d'un budget de plus de quatre milliards, isolée en Europe en face des plus redoutables péchés, et descendue un peu plus bas encore dans l'estime des puissances étrangères. Voilà ce que les républicains ont fait pour la France.

Hier, la séance a présenté à la Chambre un caractère fâcheux. Chose étrange ! Au moment d'aller prendre de doux loisirs, les députés paraissaient en proie à la tristesse. Le décret de prorogation a été lu au milieu d'un profond silence. Nous n'avons pas entendu ces rires bruyants, ces tapages joyeux qui d'habitude saluent les clôtures de session. Pas un seul cri de : Vive la République ! n'a retenti. On aurait cru assister à un enterrement.

Au Sénat, courte séance. On a voté le projet de loi relatif aux quatre contributions, après une déclaration de M. Batié qui a donné au nouveau ministre des cultes rendez-vous pour la session d'automne afin d'examiner la question de savoir en vertu de quels décrets certains préfets se sont permis de refuser l'ordonnement des traitements de plusieurs desservants. M.

Duclerc a accepté ce rendez-vous. Pouvait-il faire autrement ? La lecture du décret de clôture n'a provoqué aucune manifestation.

Le nouveau ministère a trouvé dans le Sénat et dans la Chambre le plus froid des accueils.

Il a fallu la lassitude causée par la prolongation de la crise, et l'impatience de nos honorables pressés d'aller en vacances, pour que le cabinet n'ait pas été culbuté avant-hier au Palais-Bourbon.

La lecture de la déclaration ministérielle a été écoutée dans un silence glacial, interrompu vers la fin par quelques complaisants applaudissements.

Dans le vote sur le projet de loi relatif aux contributions directes, un grand nombre de députés se sont abstenus ou ont voté contre. Et, avant le scrutin, M. Clémenceau, parlant au nom de l'extrême gauche, a jeté à la face du cabinet une énergique déclaration de guerre.

L'opinion générale est que le ministère ne survivra guère à la rentrée des Chambres. Les plus optimistes lui donnent trois mois d'existence. Trois mois ! c'est beaucoup ; nous avons quelque sujet de croire que M. Duclerc n'a pas porté si haut son ambition.

L'impression générale sur le nouveau cabinet est une sorte d'indifférence ; on estime qu'il n'est là que pour les vacances et qu'il remplit une sorte d'interim. Toutefois les amis de M. Gambetta laissent voir une certaine satisfaction et répètent bien haut que c'est son influence qui va de nouveau s'exercer. Peut-être est-ce une simple manœuvre de pression.

Beaucoup de personnes croient que le premier acte de M. Duclerc sera de tâcher de renouer l'alliance ou tout au moins l'entente intime franco-anglaise dans la question égyptienne. Ce serait là le premier pas dans la voie d'intervention.

et chaque frisson du vent matinal les arrachait sans pitié.

Une humidité froide se dégageait de ce coin de parc, dont toute la beauté s'enveloppait dans le deuil précoce de la nature.

Aspect triste. Pensées tristes. Le vieillard appuya ses bras sur l'espagnolette et suivit distraitemment de l'œil le vol des feuilles. Elles s'en allaient, comme tout s'en va ici-bas... comme il s'en trait lui-même.

Seulement, comme dans les cœurs sans croyance chrétienne nul espoir ne console des séparations suprêmes, M. Bourgeal frissonna et secoua ses larges épaules comme pour se délivrer d'un importun fardeau.

En ce moment, dans la perspective du jardin dépouillé, il crut distinguer une forme humaine qui se mouvait avec précaution.

L'heure était matinale. Le jardinier n'avait pas été remplacé. L'unique servante dormait encore profondément, ainsi que l'attestaient le profond silence et tous les volets clos de la maison.

Quelques grappes de raisin, enfermées encore dans leurs sacs préservateurs à la vigne même, auraient-elles tenté un maraudeur ?

M. Bourgeal voulut s'en assurer, estimant qu'une propriété n'est pas à l'abri d'un coup de main nocturne, lorsqu'on peut, à l'aube, en franchir si facilement les murs.

Le Temps reçoit de Vienne cette dépêche : « Le nouveau ministère français est considéré ici comme provisoire. »

M. Hérisson est nommé ministre des travaux publics, et M. Labuze sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

La démission de M. Floquet n'est pas définitive. (Temps.)

REVUE DE LA PRESSE.

Le Voltaire dit que M. Tirard acceptera la convention avec l'Orléans, sous réserve de la suppression d'une durée fixe. M. Tirard, ajoute-t-il, a décidé de combattre le rachat des chemins de fer ; il considère la convention comme impossible actuellement.

M. Arthur Meyer a demandé une audience à M. Duclerc, en vue d'obtenir l'autorisation d'une loterie internationale en faveur des victimes des catastrophes égyptiennes.

Le XIX^e Siècle dit que la déclaration du gouvernement est si modeste qu'on n'y trouve rien.

Le Parlement dit que la déclaration est aussi neutre que le gouvernement, qui est un gouvernement d'attente.

La République française est satisfaite que le ministère veuille rapprocher et concilier les diverses fractions de la majorité républicaine. Elle ne comprend pas bien la politique extérieure du cabinet, mais elle accueille la promesse que la réserve n'ira pas jusqu'à l'abdication ; elle lui souhaite énergie et résolution, afin de rétablir le pouvoir exécutif et faire des réformes.

Le Soleil dit que la déclaration est insignifiante et ne donne que des espérances modestes.

La Paix dit que l'attitude du cabinet est parfaitement correcte dans la question extérieure ; elle espère que les nouveaux ministres n'iront pas chercher un mot d'ordre en dehors du gouvernement ; ils resteront unis

et contribueront ainsi à concilier les fractions de la majorité républicaine.

Le Siècle dit que la déclaration répondra aux préoccupations du pays.

Les Débats espèrent que les ministres feront une politique sage, prudente et patriotique, et fourniront une honorable carrière.

La Justice dit : « Ce ministère ne pourrait pas affronter la tribune. C'est donc un ministère de vacances, un suppléant de deux mois ? — Pauvre République ! »

LE DÉCAMÉRON MINISTÉRIEL.

Nous avons un cabinet ! Voilà dix jours que durait la crise. Depuis dix jours nous avons un ministère qui naissait avec l'aurore, déclinait vers midi et mourait dans la soirée. Enumérons !

Le samedi 29 juillet, après la chute de M. de Freycinet, on annonçait un ministère Billot.

Le dimanche 30, un ministère Chaudron de Courcel.

Le lundi 31, un ministère Freycinet.

Le mardi 1^{er} août, un ministère Marcère.

Le mercredi 2, un ministère Leblond.

Le jeudi 3, un ministère Tirard.

Le vendredi 4, un ministère Brisson.

Le samedi 5, un ministère Ferry.

Le dimanche 6, un ministère Duclerc.

Lundi 7 août, dixième jour de la crise, à 4 heures de relevée, le ministère Duclerc ne tenait plus ! Il a reparu, le lendemain, à l'Officiel. Encore était-il claudicant d'un membre. Il manquait un ministre. *Tanta molis erat !*

D'après le Français, M. Duclerc aurait déclaré dans les couloirs que, s'il était nécessaire, il userait de l'arme de la dissolution.

Il est question de M. Lesguiller, ancien administrateur des chemins de fer de l'Etat, pour les fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !.

de M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIII.

Le vieillard, pendant cette nuit, ne put trouver le sommeil. Une âpre colère grondait en lui, et, pour ne pas s'épancher au dehors, n'en creusait au fond de l'âme, qu'un sillon plus douloureux. S'emparer l'indépendance et récolter la révolte !... Rôler sa fille sans principes religieux et la voir plier au premier vent de passion qui soufflé en elle !...

Se sentir bravé dans son autorité paternelle, dans son orgueil bourgeois, et n'en pouvoir tirer vengeance que par le scandale d'un procès !... Son illégitime, qui avait fait les semences, n'avait pas prévu la moisson.

Les premières lueurs du jour voilées virent frapper à sa fenêtre et le trouvant déjà debout ; machinalement, il s'approcha des vitres et plongea son regard morne dans la profondeur de son jardin, que les gelées blanches dépouillaient cruellement.

Les feuilles jaunies grelottaient aux branches,

Il s'emmitouffa dans un large paletot d'hiver et descendit ; pour ne pas effaroucher l'amateur de raisins, il fit un détour, se coula le long d'une haie très-haute, et parvint jusqu'à la maisonnette du jardinier sans quitter son abri.

Lorsqu'il se démasqua brusquement, en face de la treille tentatrice, ce fut pour apercevoir Jacques, hissé sur la plus longue de ses jambes et suivant de l'œil avec intérêt le travail auquel se livrait une guêpe, pour pénétrer jusqu'au fruit à travers le sac de grosse toile.

Un sourire se dessinait sur la figure maigre du gamin qui, les mains dans les poches de son vêtement trop léger, semblait prendre un plaisir particulier aux agissements de l'industriel insecte.

Un bruit de feuilles écrasées lui fit tourner la tête et rencontrer le regard enflammé du vieillard, lequel n'avait oublié ni la physiognomie, ni la démarche de l'enfant, bien qu'un certain temps se fût écoulé depuis la mort de M. Martel, ni surtout l'étonnante revendication de Jacques Ferrat.

— Comment ! petit misérable ! s'écria-t-il, tu as l'audace de reparaitre chez moi ?... et par quelle route ?... et à quelle heure ?... et dans quel but ?

Toujours gouaillieur, et se sentant appuyé, le bonhomme répondit avec aplomb :

— Je suis pas tombé du ciel, allez, monsieur ; j'ai même pas passé par dessus le mur. Je suis

entré par la grande porte.

— Maraudeur !...

— Mei ?... j'ai pas tant seulement fait de mal à votre raisin que cette guêpe.

— Pour me voler !

— Ah ! monsieur, changeons pas les rôles... voulez-vous ?

— Comment ?... drôle !

— Et pas de gros mots, non plus. N'en faut pas entre nous.

— Entre nous ?... voilà une audace !... Hors d'ici, te dis-je.

— Ah ! mais non ; pas si vite, pas si vite. J'attends quelqu'un.

— Pas ici, j'imagine ?

— Parfaitement, au contraire.

— Allons, file.

— Impossible, monsieur, la petite dame ne serait pas contente de ma politesse.

— La petite dame ?... quel rapport ?...

— Vous comprenez. Une jeune dame, douce et jolie comme pas une, me fait entrer, me loge, me nourrit, me dit de l'attendre... et vous voulez que je fausse compagnie à cette généreuse personne ?... Non, Jacques Ferrat connaît les usages.

Ce nom eut le pouvoir d'exaspérer le vieillard, tandis que ce qu'il entendait le pénétrait de surprise. De quelle jolie dame s'agissait-il ?... Il frémissait de le deviner.

M. Duclerc a adressé une circulaire à nos agents diplomatiques à l'étranger pour leur notifier son arrivée au ministère des affaires étrangères.

Le cabinet jugé par M. Gambetta.

Un sénateur conservateur rencontre M. Gambetta dans un couloir après la déclaration ministérielle : « Que pensez-vous du cabinet ? » lui dit-il. « Bast ! » répond l'ancien président du grand ministère : « C'est la dernière plaie d'Egypte. »

M. Gambetta veut-il annoncer que les républicains vont s'engloutir dans la mer Rouge ?

S. A. R. M^{re} le duc d'Aumale et le général marquis de Galliffet sont rentrés avant-hier soir à Paris par le train de sept heures, venant du camp de Châlons.

Infatigable, le général ! Au débotté, il dinait tranquillement au café Anglais, allait fumer un cigare à la terrasse des Tuileries, et entraînait enfin prendre un repos bien mérité, après une centaine d'heures de cheval.

Après avoir reproduit la note du Réveil sur l'exécution du sieur Léo Taxil par les groupes de la libre-pensée, le *Clairon* ajoute :

« Ainsi, le misérable drôle qui a bavé sur la mémoire auguste de Pie IX, l'être immonde qui, depuis des années, vomit du fond de son officine la calomnie, la diffamation, les infamies de toutes sortes sur le clergé, a forcé ceux-là même qui combattent le même combat que lui, et sont ses alliés dans cette lutte criminelle, à le rejeter de leurs rangs comme un membre pourri. »

« Quel était le principal épître de la libre-pensée ? »

« Le sieur Léo Taxil. »

« Qu'est-ce que le sieur Léo Taxil ? »

« Un drôle de la pire espèce, répondent les libres-penseurs. »

« Concluez. »

L'église au prêtre.

On sait que M. le ministre des Cultes émet l'injustifiable et tyrannique prétention de ne point payer ce qu'il doit aux curés qui ont refusé de laisser mettre des drapeaux aux presbytères, pour la fête du 4 juillet.

Voici ce que dit à ce sujet le *Moniteur* :

« Sans parler de ce que de telles tracasseries ont de mesquin et de peu digne d'hommes politiques sérieux ; sans insister sur le caractère extrêmement douteux du droit que peut avoir l'autorité civile en pareille matière, et par conséquent sur la légalité très-contestable d'une pénalité infligée en semblables circonstances, nous rappellerons seulement qu'en agissant ainsi le Gouvernement se met en contradiction avec les principes qu'il proclamait lui-même si haut quand il s'est agi d'exclure le prêtre de l'école. N'était-ce pas hier que M. Jules

Ferry et ses amis s'écriaient, pour réclamer l'instruction laïque et pour la justifier : « L'école doit appartenir à l'instituteur » comme l'église appartient au prêtre. A celui-ci la maison de Dieu, à celui-là la maison où se donne la science humaine. A entendre les auteurs de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire, le prêtre était donc chez lui, bien chez lui dans son église, et il semblait que personne n'eût à lui donner des ordres dans ce sanctuaire où seuls régnaient la foi et le dogme. C'était logique et c'était équitable. Le simple bon sens indique d'ailleurs qu'il n'en saurait être autrement.

Comment comprendre que l'église soit obligée de pavoiser les édifices du culte pour des fêtes qui n'ont absolument rien de commun avec la religion, et qui pourraient bien un jour être tout à fait en opposition avec son principe ? Comment admettre que l'église qui prêche la concorde, la paix, soit obligée de prendre part à une manifestation qui rappelle un jour de violence comme celui de la prise de la Bastille et des événements sanglants que l'histoire elle-même n'a pu tous innocenter ? Franchement, c'est se moquer du bon sens que de demander à l'église de célébrer le massacre de de Launay et des malheureux gardiens de cette prison que la loi seule aurait dû supprimer.

Aujourd'hui, c'est la prise de la Bastille que fête le gouvernement : mais demain ce sera peut-être les massacres de septembre ou ceux des otages ; demain ce sera peut-être l'anniversaire de la constitution civile du clergé, ou celui de la fête de l'Être suprême. Faudra-t-il donc aussi que les curés illuminent leur église à tous ces anniversaires ? Et comment pourraient-ils s'en dispenser, s'il est une fois admis qu'ils doivent prendre part à toutes les illuminations que les gouvernants ou les municipalités voudront ordonner ?

Donner l'église au prêtre, cela se dit quand on veut le chasser de l'école ; mais, une fois la chose faite, on cherche aussitôt à le chasser de l'église, en faisant servir celle-ci à des manifestations qui, tout extérieures qu'elles peuvent être, la transforment en instrument de politique. »

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Alexandrie, 8 août.

Le *Téméraire*, stationné devant Ramleh, a tiré sur les avant-postes ennemis, à la suite d'une tentative de ces derniers pour s'avancer.

Le comité de surveillance des eaux a notifié qu'à partir de lundi prochain l'eau sera fournie seulement pendant quatre heures tous les jours.

La provision journalière par tête a été fixée à 20 litres d'eau.

Le vaisseau *Achilles* a lancé cinq obus sur les fortifications que les Arabes élevaient près d'Aboukir et les a forcés à abandonner leurs positions.

Le camp anglais de Ramleh tirait en même temps sur les ouvrages élevés par les avant-postes arabes, mais sans réussir à les atteindre.

Alexandrie, 9 août.

Un petit détachement de cavaliers ennemis s'est

avancé hier, dans l'après-midi, de Elbet-Kiwshid, vers Ramleh. Mais les Anglais ont immédiatement ouvert le feu et les Égyptiens ont été forcés de se retirer.

Deux hommes blessés dans le combat de samedi sont morts des suites de leurs blessures ; ils ont été enterrés hier avec les honneurs militaires.

L'état des autres blessés s'améliore rapidement.

On a lu hier aux troupes un message de la Reine les félicitant de leur belle conduite, exprimant les regrets de S. M. pour la mort du lieutenant Wyse et souhaitant la prompt guérison des blessés.

Le général Alison a répondu aussitôt à la Reine pour la remercier.

Un grand nombre de réfugiés reviennent à Alexandrie. Ce sont principalement des Italiens et des Grecs.

Les craintes relatives à la disette d'eau augmentent toujours.

On télégraphie d'Alexandrie, 9 août, au *Temps* :

« Le *Journal officiel* publiera demain une nouvelle proclamation du Khédive, disant encore une fois qu'Arabi doit être considéré comme un rebelle, dont le châtiement est nécessaire, destinant tous les fonctionnaires militaires et civils qui lui prêtent leur concours, et déclarant responsables sur leurs biens tous les contribuables qui verseront à Arabi les recettes du Trésor public. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 août.

Le marché est assez bien disposé, le comptant donne le signal par des achats assez suivis, ce qui donne quelque courage à la spéculation qui persiste à pousser vigoureusement nos rentes et quelques valeurs à des cours assez élevés.

Le 3 0/0, 81.90, 82 et 81.87 ; amortissable, 82.05 ; 4 1/2 0/0, 112.50 ; 5 0/0, 114.90, 115, 114.95 et 115.05.

Le 5 0/0 Turc perd le cours de 11 à 10.85 ; la Banque Ottomane très-ferme à 710 ; l'Égypte 6 0/0, de 267.50, retombe à 263.75.

Les établissements de crédit maintiennent leurs cours.

L'action de la Banque de France est à 5,340.

La Banque d'Escompte est lourde à 540.

Quelques réalisations sur la Banque de Paris maintiennent les cours à 1,080.

A 1,460 on demande le Crédit Foncier. Les placements effectués sur cette valeur sont très-considérables, nous croyons que peu de valeurs offrent à l'épargne des garanties aussi importantes et aussi solides que les actions du Crédit Foncier.

Les Magasins Généraux de France sont demandés à 550.

On vend l'action du Crédit Lyonnais à 637.50. Cet établissement convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire afin de résoudre la grave question de l'acompte qui devait être payé le 15 septembre.

La Société Générale est nulle et sans affaires au cours de 610.

La Bourse s'occupe avec un vif intérêt des valeurs du groupe du Comptoir Industriel de France et des Colonies, l'animation du marché de ses valeurs est très-grande.

L'action de Malétra attire principalement à cause de l'importance de son revenu.

Les obligations des Messageries Fluviales sont d'excellents titres de portefeuille et représentent un placement de tout repos.

Le Suez gagne le cours de 2,525 à 2,536.

Le Panama est très-recherché à 537.50.

Le Gaz se cote de 1,585 à 1,580.

Lyon, 1,660 ; Orléans, 1,322.50.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES.

On écrit du camp de Châlons que la première série des grandes manœuvres de cavalerie est terminée. Lundi, les deux divisions avaient opéré contre un ennemi masqué. Avant-hier, les deux divisions ont eu à manœuvrer et combattre l'une contre l'autre. Parties des deux extrémités du camp, elles avaient toute latitude. Après le combat, le général-directeur a réuni les officiers pour prononcer son jugement et exposer ses observations critiques.

Après une demi-heure de repos, les troupes sont remontées à cheval. Le général-directeur a pris le commandement des divisions et de six batteries à cheval. L'ordre de la journée était la suivante : Une bataille engagée entre deux armées, A et B. Le général-directeur de l'armée A se décide à menacer le flanc et derrière de l'armée B par une vigoureuse démonstration de cavalerie et d'artillerie. Une des divisions de cavalerie de l'armée A précède l'artillerie, attaque et repousse la cavalerie de l'armée B. L'artillerie se met en batterie, prenant à revers la ligne de bataille ennemie. Les deux divisions de cavalerie portent en avant pour compléter l'effet, tenu par le canon des batteries à cheval.

Le défilé a eu lieu immédiatement devant le général-directeur et a été fort bien exécuté. Les généraux duc d'Aumale, Cluseret et les très-nombreux généraux venus au camp se trouvaient aux côtés du général Galliffet. Ce dernier a ensuite réuni les officiers des deux divisions et leur a adressé quelques paroles de remerciement.

Beaucoup de curieux étaient venus à Châlons et de Reims.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le service funèbre de M^r Laumonier, cédé notaire à Saumur, a été célébré au milieu d'une nombreuse assistance.

Lorsqu'un homme de bien, un fonctionnaire distingué, est enlevé à l'affection de sa famille, à l'estime de ses concitoyens, c'est un devoir envers lui et envers la société de lui rendre hautement le témoignage auquel a droit une carrière publique dignement poursuivie.

M^r Laumonier a exercé le notariat à Saumur pendant 22 années, et il se proposait de prolonger longtemps encore son exercice lorsqu'un symptôme subit d'une maladie imprévue a terminé une existence qu'entouraient toutes les prospérités, toutes les satisfactions que donne le monde mieux encore une chère et honorée famille.

Pendant son exercice, M^r Laumonier, distingué par un esprit en même temps bienveillant et ferme, avait plusieurs fois été élu président de la Chambre par ses collègues, et il était encore investi de ce titre lorsque la mort est venue faire dans le notariat de l'arrondissement de Saumur un vide profondément senti.

Si M^r Laumonier avait acquis l'estime et la confiance absolue, l'affection de ses concitoyens, il est également vrai de dire qu'il possédait les mêmes sentiments de la part de ses collègues, et cette considération, dans une carrière professionnelle où les intérêts sont souvent en contradiction, est une des meilleures preuves de l'excellence des qualités intellectuelles de M^r Laumonier.

Ce témoignage spontané est un hommage que veulent lui donner ses confrères anciens et ceux au milieu desquels il exerçait à son dernier jour.

Saumur, 9 août 1882.

MANŒUVRES D'AUTOMNE EN 1882.

AVIS. — A l'occasion des manœuvres d'automne de 1882, l'autorité militaire vient de rappeler que le 9^e corps d'armée n'aura pas besoin de louer des chevaux de trait à la population civile.

Petit Séminaire Mongazon.

Il y a trois jours, M. Brelaudon, élève de philosophie, et M. Priou et Béneau, élèves de rhétorique au Petit Séminaire Mongazon, ont subi avec succès les épreuves du baccalauréat de lettres. Les deux pro-

— Peu m'importe les explications ; je suis ici chez moi, et je te chasse.

— Rait croire que la jeune dame est aussi chez elle, ici, puisqu'elle m'a dit d'y dormir en paix.

— Veux-tu me faire croire que quelqu'un de ma maison s'est permis de t'y introduire sans mon ordre ?

— Possible. La jolie dame s'appelle Geneviève Bourgeal, voilà.

— Geneviève?... toujours Geneviève ! gronda M. Bourgeal avec rage.

Tout aussitôt, une pensée brutale illumina son esprit. Geneviève amenant en secret Jacques Ferrat sous son propre toit, comme un allié, comme un témoin, Geneviève allait donc se dresser, menaçante contre lui, et détruire son repos comme Lucy détruisait son bonheur ?

— Femmes maudites ! murmura-t-il. Celle-là, du moins, je l'écraserai.

Un instant, il demeura silencieux, l'œil farouche, essayant de coordonner ce qu'il venait d'apprendre avec ce qu'il savait déjà ; n'y parvenant pas, l'instinct de la prudence reprit le dessus sur la violence de son ressentiment.

— Pourquoi l'a-t-on fait entrer et coucher... dans cette maison de jardinier ? demanda-t-il.

— Parce qu'apparemment l'abri paraissait suffisant à la dame qui me l'offrait.

— Mais pourquoi te l'offrait-elle, enfin ?

— Parce que j'étais sur le pavé.

— Le pavé de Paris... c'est ton terrain, mon bonhomme, fit le vieillard avec mépris.

— Le pavé de Douvres, s'il vous plaît, rectifia le gamin.

— Tu viens d'Angleterre ?

— Un peu. J'aime les voyages.

— Et c'est Geneviève qui ?...

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

— Tu l'as priée de te ramener ?

— Faut croire même que j'ai été éloquent, car le jeune monsieur ne voulait pas... mais elle a voulu, la chère dame, et le monsieur n'a pas insisté, vous sentez bien.

M. Bourgeal tombait de surprise en surprise : « Le jeune monsieur ! » Quel était le nouveau personnage de cette comédie qui pouvait si facilement tourner au drame ?

— Que faisait donc là ce jeune monsieur ?... et qui était-il ? interrogea-t-il avec une passion telle que, subitement, la méfiance du gavroche s'éveilla.

Jusqu'à là, Jacques avait pris un malin plaisir à rétorquer chaque observation du vieillard par l'énoncé d'un fait, ou la mise en avant d'une personnalité rivale ; lui opposer la jeune femme, dont il supposait l'autorité plus grande, certes, qu'elle n'était en réalité, causait à son amour-propre un agréable chatouillement ; c'était une petite vengeance, de celles qui se peuvent tenter avec plus

puissant que soi.

Mais l'accent de cette dernière question avertit l'enfant, qu'à se vanter d'une protection précieuse, il risquait de compromettre la protectrice elle-même.

D'ailleurs, il n'avait fait qu'entrevoir Placiel Molins à l'embarquement et au débarquement du bateau et du chemin de fer. Il ignorait son nom de famille et, soit pour ce motif excellent, soit par une discrétion tardive, il répondit brièvement :

— Ça, je sais pas. C'est l'affaire de ma bonne dame, et pas la mienne.

M. Bourgeal n'interrogea plus. Il pensait. Depuis quelques secondes, si les interlocuteurs avaient accordé leur attention au bruit léger de feuilles mortes qui s'élevait dans le jardin, ils eussent vu une jeune femme debout à peu de distance, très-pâle, sérieuse, dont les oreilles, à n'en pouvoir douter, avaient recueilli la plus grande partie de leur entretien.

Elle ne se cachait pas, et, si l'inquiétude, la crainte peut-être, n'avaient paralysé ses mouvements, elle eût sans doute trahi sa présence par un appel ou par un geste.

Ce fut Jacques qui la découvrit le premier.

— Ah ! la voilà ! s'écria-t-il joyeusement, en s'élançant, du haut de sa jambe haute, pour retomber, sur la courte, aux côtés de Geneviève.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

ont obtenu la mention bien, et le der-
la mention assez bien.
Le lendemain nouveau succès pour le
collège Mongazon.
M. Bellanger, élève de philosophie,
Robineau et Guinebertière, ont également
succès-les épreuves du baccalau-
rés-Jellres. Le premier a obtenu la men-
tion bien, le second la mention assez bien.
Le Lycée d'Angers a été beaucoup moins
heureux. Lundi, sur onze candidats présen-
ts, un seul avait été reçu.

L'assassinat de Saint-Mathurin

Ainsi que nous l'annoncions avant-hier,
une tentative d'assassinat a été commise
dimanche soir, vers neuf heures, au village
de la Fresnaie, commune de Saint-Mathu-
rin. Elle a pour auteur le nommé André
Robineau, âgé de 52 ans, journalier, qui a
assaili les frères Chauveau, cultivateurs au
même village.
Depuis longtemps, Robineau vivait en
mauvaise intelligence avec eux. Comment la
discussion est-elle survenue ? On l'ignore ;
mais le fait est que le sieur Robineau a tiré
sur Jean Chauveau un coup de revolver qui
a blessé au bras droit, et un autre coup
sur son frère Louis Chauveau. La balle a
traversé le chapeau de Louis sans le bles-
ser.
Un autre coup a encore été tiré sur le fils
de ce dernier, âgé de 18 ans, mais sans
atteindre ; puis un quatrième, qui n'a tou-
ché personne.

La famille Chauveau est partie pour ren-
dre compte à la gendarmerie de ce qui ve-
nait de se passer et pour faire soigner le
blessé.

Pendant ce temps, Robineau était rentré
chez lui afin de recharger son revolver.
Après quoi il est parti pour le bourg de
Saint-Mathurin, où, avant d'arriver, il a
rencontré les gendarmes qui allaient à sa
recherche. Il a essayé de les éviter en pas-
sant sur un des bas-côtés de la route, mais
l'ont reconnu et arrêté. Il avait sur lui
un revolver chargé de cinq coups. Il était,
en outre, porteur d'un grand couteau de
boucher caché sous sa blouse, dans une
gaine en cuir qu'il avait fabriquée lui-même
et de cartouches renfermées dans un petit
sac qu'il avait mis dans sa poche. Il a été
maintenu à la chambre de sûreté de la gen-
darmérie jusqu'à mardi.

Mardi, à onze heures du matin, il a été
conduit au Parquet, à Angers.

Cette homme a une très-mauvaise figure
et sa réputation n'est pas bonne ; il était
craint, dans la paroisse, parce qu'il mar-
chait toujours armé de son grand couteau.

Robineau était aussi un braconnier de
profession et un très-adroit tireur. A soixante
ans, il ne manquait pas souvent son lièvre.
Il a, dit-on, subi déjà plusieurs condam-
nations pour délit de chasse.

Au printemps dernier, pendant qu'il tra-
vaillait à Saint-Rémy, il était toujours por-
teur de son couteau et de son revolver.

La gendarmerie a rendu un véritable ser-
vice en opérant cette arrestation. Le brigadier
Perrin, les gendarmes Menchi, Corlobé
et Ledéhin ont certainement sauvé une fa-
mille qui allait périr sous les coups d'un
assassin qui venait à leur rencontre pour
recueillir sa haine, et ils ne mériteraient pas
moins d'être cités à l'ordre du jour que les
soldats qui souvent y sont portés pour
des faits qui ne sont pas plus dignes d'élo-
ge.

Ainsi, pour avoir arrêté un cheval qui
transportait, ils ont dignement soutenu la
réputation du corps auquel ils appartien-
nent, et qui, par son esprit de discipline,
son courage et son dévouement rend jour-
nellement tant de services ignorés ou à peine
connus, et d'autant plus méritoires.
(Étoile.)

ANGERS.

Violation de la propriété. — Des faits fort
étranges se passent sur la banlieue d'Angers.
Jusqu'à ce jour, quand votre propriété était
menacée par quelques projets d'utilité pu-
blique, on daignait au moins vous en infor-
mer à l'avance ; à présent il n'en n'est
parlé-il, plus ainsi. Le matin vous êtes
chez vous dans la quiétude la plus com-
plète, le soir votre propriété est en partie
saccagée ; un ingénieur a pénétré chez vous,
avec une troupe d'hommes munis de pio-
ches et de haches ; tout ce qui les a gênés
sur leur passage pour tirer leurs niveaux,
leurs lignes de raccord, leurs tangentes, est

renversé, haies, murs, arbres fruitiers, d'or-
nement, cerisiers, frênes, peupliers, etc.,
ravages qui anciennement n'avaient lieu que
sur des tracés définitifs et non sur de sim-
ples lignes d'étude.

Si vous demandez à l'ingénieur quel che-
min de fer peut bien passer par là, on vous
répond évasivement en vous parlant du rac-
cord projeté des gares, phrase qui vous rend
songeur, surtout quand on n'a pas bien l'ha-
bitude du métier. En effet, le raccord des
gares Saint-Laud et Saint-Serge est bien
accepté en principe, et notre Conseil gé-
néral l'a encore réclamé à sa dernière session ;
mais que vient faire ce raccord par ici, à
200 mètres à l'est de la ligne du Mans ?

Ce raccord, fait-on timidement, comme
l'agneau au loup, observer à l'ingénieur, ne
peut être qu'en deçà de la ligne du Mans et
non pas au-delà. Alors l'ingénieur vous avoue
ingénuement qu'il n'est point, en effet, ques-
tion de raccord des deux gares, mais d'une
nouvelle et grande gare de marchandises qui
englobera vraisemblablement tout ou partie
de votre propriété.

Autre difficulté qui surgit alors ; on ne se
rappelle nullement avoir eu avis par voie
d'affiches ou d'insertion dans les journaux
d'un décret ou d'un arrêté autorisant les in-
génieurs à pénétrer sur les propriétés privées
pour l'étude d'une gare quelconque. On va
donc s'informer à la préfecture. M. le chef
de bureau des travaux publics vous répond
que la préfecture n'a eu absolument aucun
avis de ce qui concerne ces études et cette
gare. — G. R. (Journal de Maine-et-Loire.)

LA FLÈCHE.

Vendredi soir, le commissaire de police a
écroué à la prison de La Flèche le nommé
Cullerier et la fille Bry, qui vivaient marita-
lement, pour mauvais traitements exercés
sur leur petite fille, âgée de 10 à 14 ans.

La police, prévenue de l'état maladif de
cette pauvre enfant et des mauvais traite-
ments qu'elle subissait, s'est rendue au
domicile des parents et l'a fait transporter
à l'hôpital, où elle est morte deux jours
après.

Rien ne peut donner une idée de cette mi-
sère noire, de l'état de malpropreté dans le-
quel vivait cette déplorables famille. Une
seule chambre servait d'abri à l'homme, à
sa concubine et à quatre petits enfants, dont
l'aîné a à peine 6 ans.

Tous couchaient sur des grabats couverts
de haillons pourris et déchiquetés, fourmil-
lant de bêtes dégoûtantes, à tel point que le
corps de la pauvre petite fille ne présentait
plus qu'une plaie lépreuse rongée par toute
cette vermine, moins sale à coup sûr que
l'état moral des misérables parents.

Samedi, les trois autres enfants ont été
conduits à l'hôpital. (Echo du Loir.)

On lit dans l'Indépendant de Tours :

« M. Joubert, député de Chinon, est un
partisan de la paix. Il l'a dit au banquet de
Langeais.

« Mais M. Joubert ne veut pas de la paix
à tout prix. « S'il le fallait, a-t-il dit, les ci-
toyens courraient aux armes et sauraient se
souvenir de leurs ancêtres de 93. »

« Il y a un grand souffle dans ces simples
paroles du député chinonnais. On voit pas-
ser, dans une glorieuse vision, le bataillon
de la Moselle en sabots et toute la série des
glorieux ancêtres.

« A quoi bon des armées permanentes
quand les citoyens sont prêts à courir aux
armes et à se souvenir de la grande époque ?
« La levée en masse, il n'y a que ça. »

Le Journal d'Indre-et-Loire dit aussi :

« MM. Archambault, Daunassans et Gui-
not ont successivement pris la parole. Mais
leur éloquence a été dépassée, c'était inévi-
table, par celle de M. Joubert. M. Joubert,
le croiriez-vous, a parlé politique. Ça lui
arrive rarement, mais quand il aborde ce
sujet, il ne manque jamais d'amuser énor-
mément la galerie. Il croit parler sérieuse-
ment. On rit ; le rire, une douce gaieté, sont
bien placés au dessert.

« M. Bary, député de Saumur, n'a-t-il
pas eu l'heureuse idée de porter un toast à
M. Joubert ! M. Bary a dit que M. le docteur
Joubert, « par la sûreté et la fermeté de ses
opinions, se trouvait placé au premier
rang des députés. »

« M. Joubert a rougi comme une rosière
et n'a rien répliqué. Ce coup d'encensoir l'a
tellement ahourdi qu'il pourrait bien en
être malade. »

Notre confrère a mis Bary pour Bury. On
voit que le nom de ce député, toujours muet
à la Chambre, mais si loquace au milieu
des cultivateurs, n'a guère franchi les limi-
tes de son arrondissement.

L'Océan nous apprend que le tribunal de
Brest, par un jugement définitif, en date du
2 août, a condamné la commune de Lam-
bèzellec à payer aux Frères une somme de
quarante et un mille et quelques cents francs
à titre de dommages-intérêts, tant pour le
traitement des sept Frères pendant six mois
que pour la perte subie sur le mobilier de
l'école du Pilier-Rouge, par suite de leur
brusque expulsion et pour les dépenses
immobilières faites par les Frères.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1882.

NAISSANCES.

Le 2. — Joséphine-Angélique Boucher,
rue des Saulaies ; — René-Charles-Émile
Baudry, rue de la Petite-Douve ; — Théo-
phile-Olivier Germaux, rue Daillé.

Le 3. — Emile-Jules Baugé, rue Saint-
Jean ; — Marcel-Auguste Joly, rue Natio-
nale.

Le 5. — Georges Billoteau, rue Saint-Ni-
colas.

Le 7. — Armand-Édouard Cailleau, rue
du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 9. — Eugène-Léon Coget, rue de la
Maréchalerie.

Le 12. — Louis Le Gall, rue Brault ; —
Alexandrine-Juliette-Albertine Normand, rue
de la Visitation.

Le 13. — Charlotte-Joséphine Ravilly,
rue Cour-Saint-Jean.

Le 19. — Marguerite Lambert, rue du
Marché-Noir.

Le 20. — Blanche-Marguerite Pichot, rue
du Pressoir-Saint-Antoine ; — Maurice-
Louis Villarmé, rue d'Alsace.

Le 21. — Eugène Dubois, rue du Bellay.
Le 22. — Henri-Émile Barreau, rue des
Bouchers.

Le 23. — Blanche Sauton, rue de l'É-
chelle ; — Charlotte-Marie Filous, à l'Hos-
pice.

Le 24. — Germaine Gaultier, rue de Fe-
net ; — Hermance-Léonie-Louise Leroy, rue
de la Petite-Bilange.

Le 26. — Marie-Anne Morin, à l'Hos-
pice.

Le 27. — Pierre-Marie-Robert Mortier,
rue Beaurepaire.

MARIAGES.

Le 1^{er}. — Ferdinand-Auguste Chevalier,
journalier, a épousé Caroline Stéphanie,
domestique, tous deux de Saumur.

Le 4. — Paul-Auguste Lutz, maréchal-
ferrent, a épousé Berthe-Juliette Alzon, sans
profession, tous deux de Saumur ; — Jules-
Henri Groleau, ferblantier, a épousé Ber-
the-Sophie-Marie Naples, sans profession,
tous deux de Saumur ; — Honoré Rouault,
employé, a épousé Hermine-Sophie Gri-
maud, couturière, tous deux de Saumur.

Le 10. — Jean Combe, ajusteur, a épousé
Désirée Moy, domestique, tous deux de
Saumur ; — Théophile-Lucien Gazeau, cais-
sier-comptable, a épousé Berthe-Louise
Caillé, sans profession, tous deux de Sau-
mur ; — Alexandre Legrand, garçon limo-
nadier, a épousé Marie Guillaud, lingère,
tous deux de Saumur.

Le 11. — Jean-Delphin Tiroir, garçon de
salle, a épousé Marie-Louise Letourneau,
sans profession, tous deux de Saumur.

Le 20. — Jean Lacanal, cavalier de ma-
nège (veuf), a épousé Marguerite Riexinger,
sans profession, tous deux de Saumur.

Le 24. — François Lory, tailleur d'ha-
bits, a épousé Louise-Adelina Vincent, cou-
turière, tous deux de Saumur.

Le 26. — Edmond-Louis Malbois, em-
ployé des contributions indirectes, a épousé
Victorine-Louise Thézé, sans profession,
tous deux de Saumur.

Le 29. — Jean Godin, camionneur, a
épousé Pauline Pasquier, couturière, tous
deux de Saumur.

Le 31. — Pierre Vacher, journalier, a
épousé Marie-Fressinet, couturière, tous
deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Julie Boulanger, chapeletière,
46 ans, épouse Jean-Lucien Troitin, à l'Hos-
pice.

Le 3. — Léon Lemesle, 6 ans, rue de
l'Hôtel-de-Ville ; — Henri Troussard, mar-
chand, 64 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Alice-Marie Petiot, 4 mois, rue
Saint-Nicolas.

Le 5. — Louis Damy, 3 ans, rue de la Vi-
sitation.

Le 6. — Françoise Fréger, journalière,
71 ans, veuve François Bertrand, à l'Hos-
pice ; — Alfred-Eugène-Henri Bénard, em-
ployé, 30 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Marie Rimbault, cuisinière, 38
ans, rue Haute-Saint-Pierre ; — Eugène
Lefèvre, menuisier, 47 ans, rue de Bor-
deaux ; — Marie-Louise Girard, sans pro-
fession, 35 ans, épouse Michel Jacquet, rue
de l'Île-Neuve.

Le 11. — Auguste Delarue, 3 ans, place
de l'Arche-Dorée ; — Baptiste Nay, 42 ans,
petite rue du Roi-René.

Le 14. — Irma-Adélaïde Chiquault, cou-
turière, 42 ans, veuve Henri Guillon, rue
Saint-Jean.

Le 16. — Mathilde Gaudin, 2 ans, rue de
la Visitation ; — Eugénie Bardet, sans pro-
fession, 82 ans, veuve Alexandre Renault,
rue de la Grise.

Le 17. — Victor-Auguste Dutoir, 3 ans,
rue du Portail-Louis ; — Paul Deval, pro-
priétaire, 62 ans, rue du Pressoir-Saint-An-
toine.

Le 19. — Gaston-Maurice Lorrain, 4 ans,
rue du Portail-Louis.

Le 22. — Louis-Marie-Joseph Kerboul,
retraité, 74 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Henriette-Louise Moisy, sans
profession, 30 ans, épouse Pierre Carrière,
rue de Lorraine ; — Alexandrine-Juliette-
Albertine Normand, 12 jours, rue de la
Visitation.

Le 25. — Joséphine Chassebœuf, sans
profession, 83 ans, veuve Pierre Gillot, rue
de la Tonnelle ; — Marie Vaslet, rentière, 87
ans, veuve Jean Trubert, au Petit-Puy.

Le 26. — Jules-Émile Baugé, 4 mois, rue
de la Visitation ; — Louise-Joséphine Evette,
rentière, 76 ans, veuve Jean-Bernard Rou-
get, rue Saint-Lazare.

Le 28. — Marie-Anne Marin, 2 jours, à
l'Hospice ; — Louis Fouchard, maçon, 32
ans, à l'Hospice.

Le 29. — Adèle Dupuy, rentière, 47 ans,
rue de la Gueule-du-Loup.

Programme de la fête des Ponts.

Dimanche 13 août 1882.

A 6 heures, une salve d'artillerie annon-
cera la fête.

A 4 heures, Mât de Cocagne.
A 2 heures 1/2, Jeu du Tourniquet.
A 3 heures 1/2, Baptême des Lanciers.
A 4 heures 1/2, Combat des Grotesques.
A 6 heures, Ascension d'un Ballon.
A 8 heures, Illuminations de la rue Natio-
nale.

A 9 heures, Grand Feu d'artifice.

BALS PUBLICS place du Roi-René et hôtel
du Grand-Turc.

Nouvelles à la main.

L'instituteur d'une des bonnes communes de
France a deux tabatières : la vieille, qui est ronde,
sert pendant la semaine ; et la neuve, qui est
carrée, ne sert que les jours de fêtes et les diman-
ches.

L'autre jour, en donnant une leçon de géogra-
phie, il disait à ses enfants :

— Tenez, la terre est ronde... comme ma taba-
tière.
Passe l'inspecteur, qui interroge un des élèves
sur la forme de la terre.

— M'sieu, elle est ronde pendant la semaine, et
carrée pendant le dimanche.

Une dame fait venir une bonne femme de cam-
pagne pour lui apporter du lait.
La bonne femme lui sert depuis quelque temps
un liquide très-aquatique.

La dame se plaint.
— Oh ! réplique la paysanne, si vous saviez,
madame, par ces chaleurs les vaches boivent tant !

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastral-
gies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres,
acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diar-
rhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs,
foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50
fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie},
Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez
les Pharmaciens et Épiciers. (346)

Marché de Saumur du 5 août

Blé comm. (Ph.)	22 50	Huile de noix	50	125	—
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	22 50	Huile de chene	50	—	—
Froment (Ph.)	77	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy. n°	77	— luzerne	50	—	—
Selge.	75	Foin (dr. c.)	780	70	—
Orge	65	— Luzerne	780	65	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40 à 45	—
Fèves	75	— Amandes	50	190	—
Pois blancs	80	— Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
— rouges	80	— qualité (52k.500)	—	—	—
Coiza	65	— 2 ^e	—	—	—
Chenevis	50	— 3 ^e	—	—	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à à »
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 120 »
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er} id.	100 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	à à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} id.	105 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} id.	85 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à »
La Vienne, 1881, 1 ^{er} id.	75 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza et environs, 1881, 1 ^{er} id.	150 à 160 »
Id. 1881, 2 ^e id.	à à »
Champigny, 1881, 1 ^{er} qualité	150 à 200 »
Id. 1881, 2 ^e id.	à à »
Id. 1881, 3 ^e id.	à à »
Id. 1881, 4 ^e id.	à à »
Varrains, 1881, 1 ^{er} id.	125 à 130 »
Varrains, 1881, 2 ^e id.	à à »
Bourgueil, 1881, 1 ^{er} qualité	150 à 165 »
Id. 1881, 2 ^e id.	à à »
Id. 1881, 3 ^e id.	à à »
Id. 1881, 4 ^e id.	à à »
Restigné 1881, 1 ^{er} id.	140 à 145 »
Id. 1881, 2 ^e id.	à à »
Chinon, 1881, 1 ^{er} id.	140 à 150 »
Id. 1881, 2 ^e id.	135 à »
Id. 1881, 3 ^e id.	à à »
Id. 1881, 4 ^e id.	à à »

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉ A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LA REVUE ILLUSTRÉE

UNIVERSELLE
Beaux-Arts — Connaissances utiles — Arts Industriels
DIRECTION ET RÉDACTION
58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique et littéraire.
Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font un recueil de premier ordre et qui se recommande à tous.

ABONNEMENTS

Paris et Départements | Étranger (Union postale)
Un an... 18 francs. | Un an... 20 francs.
Six mois... 10 | Six mois... 12
Abonnement d'essai pour trois mois... 5 francs.
Pour tous les autres pays, le port en sus.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes en Timbres-Poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.

En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N°: 35 centimes.

Magnifiques primes représentant plusieurs fois la valeur de l'abonnement.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel

d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Départ à Saumur, à la pharmacie GABLIN, — Connaissances à Paris, rue de Rivoli, 30.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	A POITIERS 10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.	11 h. 14 matin.
8 35 —			
10 15 —			
1 02 soir.		4 53 soir.	6 03 soir.
5 35 —			8 33 —
7 50 —		11 47 —	
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL 9 h. matin.	9 h. 58 matin.	
12 15 soir.		3 50 soir.	4 30 soir.
6 45 —		10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOÛT 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	82	81 60	Nord	2030	2022 50	OBLIGATIONS		
4 % amortissable.	82 10	81 96	Orléans	1320	1315	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235
4 1/2 %	112 50	112 50	Ouest	805	800	Bons de liquid. Ville de Paris	530	526 25
5 %	115 25	114 85	Compagnie parisienne du Gaz	1585	1585	Obligations communales 1879	437	437
Obligations du Trésor.	503	503	Canal de Suez	2335	2510	Obligat. foncières 1879 3 %	437	436 50
Obligations du Trésor nouvelles	500	500	C. gén. Transatlantique	475	470	Est	367	367 50
Bons de liq. départementaux	522	522	OBLIGATIONS.			Midi	369	370
Banque de France	5350	5350	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507 50	512	Nord	371	372
Comptoir d'escompte	1010	1020	— 1865, 4 %	520	522	Orléans	369	370
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1460	1460	— 1869, 3 %	400	398	Ouest	368	369 75
Crédit de France	175	173 50	— 1871, 3 %	394	390	Paris-Lyon-Méditerranée	372	371
Crédit mobilier	490	487 50	— 1875, 4 %	517	517	Paris-Bourbonnais	368	367
Est	742 50	743 75	— 1876, 4 %	516	518	Canal de Suez	553	550
Paris-Lyon-Méditerranée	1660	1650						
Midi	1222 50	1220						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	— (s'arrête à Angers)
8 — 56 —	— omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 35 —	— express.
7 — 15 —	— omnibus.
10 — 37 —	— (s'arrête à Angers)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 31 —	— omnibus.
9 — 43 —	— express.
12 — 49 —	soir.
4 — 44 —	— omnibus-mixte.
10 — 28 —	— express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e DOUSSAIN et de M^e TESSIER, notaires à Doué.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Et sur licitation,

Le dimanche 20 août 1882, à midi, en l'étude de M^e DOUSSAIN,

DE LA

PROPRIÉTÉ D'ALBŒUF

Située communes de Forges et Denezé,

Consistant en : maison de maître, bâtiments de fermiers, servitudes, cours, issues, jardins, verger, terres labourables, vignes, prés, bois taillis; le tout en un ensemble d'une superficie d'environ 47 hectares.

Mise à prix : 60,000 fr.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (423)

DIRECTEUR DEMANDÉ

pour diriger une importante affaire dans le département. Position de 25,000 fr. Honorabilité et relations exigées. Cautionnement : 30,000 fr., garanti par obligations chemins de fer, déposées en Banque.

Ecrire, pour renseignements et conditions, à M. DE LAMOTTE, 17, rue de Laval, Paris. (425)

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

DES APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e VERNEAU, notaire à Vernoi, et de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

AU CHATEAU DE JALESNES

Le dimanche 27 août 1882, et jours suivants, à midi, M^e VERNEAU, notaire à Vernoi, et M^e CAILLEAU, notaire à Longué, assistés de M^e BEDANE commissaire-priseur à Angers, expert, procéderont au Château de Jalesnes, commune de Vernantes, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. le Marquis DE MAILLÉ LATOUR LANDRY.

On vendra tous les mobiliers dépendant de la succession.

Pour les détails, voir les placards affichés.

ORDRE DE LA VENTE

Les jours indiqués ci-dessous seront consacrés à la vente d'objets spéciaux.

On vendra :

- Le lundi 28 août, les voitures et les harnais ;
 - Mardi 29 août, les orangers, citronniers et les plantes des serres ;
 - Mercredi 30 août, les billards et accessoires ;
 - Samedi 2 septembre, l'argenterie, dont l'exposition aura lieu, au Château de Jalesnes, les mercredi 30 août, jeudi et vendredi 1^{er} septembre, de 9 à 10 heures du matin ;
 - Le lundi 5 et mardi 6 septembre, les ornements d'église, le mobilier de la chapelle, la bibliothèque et les armes ;
 - Le mercredi 9 septembre, le bois de chauffage et le vin.
- Les autres jours, il ne sera vendu que les objets mobiliers, tels que : literie, linge, vaisselle, etc.

On terminera par la vente des meubles meublants.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, s'adresser soit auxdits notaires, soit à M^e BEDANE, commissaire-priseur à Angers, place Fal-loux, 3. (428)

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustement de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, l'élégance de ses fusils de chasse, la promptitude de son exécution, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, qu'en soit l'importance, des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à tirer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'honneur, les meilleurs modèles, avec crosse aux pointes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce qui se trouve dans un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM GALAND, traité complet d'armement, illustré de gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.